

**MARCHE SIMPLIFIÉ POUR UNE LOCATION ET L'ENTRETIEN DE
COPIEURS POUR LE COLLEGE ANDRE FARGEAS DE LUBERSAC
PROCEDURE ADAPTEE**

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Collège André Fargeas
Route de Vigeois
19 210 LUBERSAC**

Représenté par : Mme Noémie GARILLON

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Edmond Perrier
à Tulle

B - MARCHE N°CLL-01

Date de signature

Objet du marché :
**LOCATION ET ENTRETIEN DE COPIEURS POUR LE COLLEGE ANDRE
FARGEAS
A COMPTER DU 26/08/2019**

Date de dépôt des offres

le dimanche 31 mars 2019 à 20 :00

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chapitre II - REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le dimanche 31 mars 2019 à 20 :00.

B. Modalités d'envoi

Les offres devront être déposées sous forme dématérialisée sur le site de l'AJI sur lequel le marché est publié.

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Méthode de classement des critères de jugement :

L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères ci-dessous

- Prix 50,00 %
- Qualité des machines proposées 25,00 %
- Qualité du service proposé 25,00 %

D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Guillaume. CELERIER, Gestionnaire Tél. : 05 55 73 35 01
Email : guillaume.celerier@ac-limoges.fr

E. Variantes

Les variantes ne sont pas acceptées, sauf acceptation préalable par le pouvoir adjudicateur.

Chapitre III. DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'entretien de copieurs et conforme aux caractéristiques ci-après.

page 2/9

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 2 : Allotissement

Sans objet.

Article 3 : Durée du marché

Sans objet.

Article 4 : Détail des prestations et des prix

Descriptif et détail du marché :

- 1. Objet de la demande :
-
- (« location des copieurs et maintenance ») :
-
- Location et maintenance de deux photocopieurs à compter du lundi 26/08/2019
-
-
- 1 Copieur numérique neuf NB (environ 35 copies/minute) à l'usage des enseignants.
Robustesse nécessaire.
- Format A4 A3
- Réalisation de documents sur papier + ou – 80 grammes
- Capacités : 1 magasin grande capacité A4 – 1 magasin A3
- Chargeur de documents
- Réalisation de transparents - couverture
- Recto verso
- Carte réseau
- Codes copies : non
- Fax : non
- Agrafage : à proposer en option avec tarif
- Scan vers clef usb ou adresse mail : à proposer en option avec tarif
- Contrat de maintenance de 4 ans
-
- Volumes annuels de copies : 250 000 NB /An
-
-
- 1 Copieur numérique neuf NB et Couleur (environ 35 copies minute) à l'usage de l'administration.
- Format A4 A3 – (un magasin pour chaque format)
- Réalisation de documents sur papier + ou – 80 grammes
- Chargeur de documents
- Réalisation de transparents - couverture
- Recto verso
- Tri en décalage : à proposer en option avec tarif
- Dual scan : à proposer en option avec tarif
- Carte réseau
- Fax : non
- Scan couleurs vers clefs et e-mail
- Contrat de maintenance de 4 ans
-
- Volumes annuels de copies :

-
- 80 000 NB /An
- 5 000 Couleur /An
-
-
- Les deux photocopieurs devront être connectés au réseau informatique (10 ordinateurs au total à installer).
- Les candidats pourront proposer un système informatique de télémaintenance (notamment pour relever les compteurs à distance).
-
- Les variantes sont autorisées. Les candidats devront néanmoins impérativement répondre à l'offre de base.

Article 5 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- Un devis (article 4 du présent document)

Article 7 : Garanties

Sans objet.

Article 8 : Avance forfaitaire

Sans objet.

Article 9 : Prix et rythme des paiements

➤ Nature des prix

Les prix sont unitaires.

➤ **Forme des prix**

Les prix sont fermes.

Le candidat s'engage à garantir des coûts copie constants, sans augmentation annuelle.

Le candidat s'engage de ne pas appliquer de « frais de traitement » sur les factures.

Le candidat s'engage à prendre en charge les éventuels frais de renvoi des machines en fin de location chez le prestataire.

➤ **Mode de règlement**

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 8.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 10 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

Article 11 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Chapitre IV - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)

- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Chapitre V - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

page 6/9

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix :

□ **Voir devis**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

JOINDRE UN RIB ORIGINAL

A , **le**

Le candidat, Nom :

Signature (précédée de la mention “ Lu et approuvé ”) et **cachet de la société**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :
à :
le :
<i>le Pouvoir Adjudicateur</i> La Principale
 Mme N. GARILLON

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.

A , le

Le Titulaire

Avertissement :

Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.

Il contient à la fois :

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)